



FONDS DE DOTATION SEED

Fonds de dotation régie par la loi du 4 Août 2008

15 rue des Frères Lumières

69 680 Chassieu

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



FONDS DE DOTATION SEED

15, rue des Frères Lumières – 69 680 Chassieu

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation SEED,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation SEED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2024

FVA AUDIT



Mathieu FROMANTIN
Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



FONDS DE DOTATION SEED

15 rue DES FRERES LUMIERE

69680 CHASSIEU

Siret :

COMPTES ANNUELS 2023

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes complémentaires</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le Compte d'Emploi de Ressources (CER)</i>	14
<i>Compte d'Emploi de Ressources (CER)</i>	16
<i>Notes sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)</i>	17
<i>Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)</i>	18
<i>E.A.R.</i>	19
2. Détail des comptes	20
Bilan détaillé	21
Compte de résultat détaillé	23

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Autres créances</i>	901		901	1 174
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	57 700		57 700	82 706
Total II	58 601		58 601	83 880
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	58 601		58 601	83 880
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Fonds propres consommables	30 280	65 750
Total I	30 280	65 750
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	10 360	
Total II	10 360	
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 960	18 130
Total IV	17 960	18 130
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	58 601	83 880

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	17 960
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible</i>	35 471	22 722
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	464 259	358 255
Dont Dons manuels	464 259	358 255
Utilisation des fonds dédiés		58 800
Total I	499 730	439 778
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	8 866	8 536
Aides financières	480 645	430 683
Reports en fonds dédiés	10 360	
Total II	499 872	439 219
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-142	559
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-142	559
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	142	146
Total V	142	146
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		705
Total VI		705
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	142	-559
Total des produits (I+III+V)	499 872	439 924
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	499 872	439 924
EXCEDENT OU DEFICIT		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	44 698	42 952
Total	44 698	42 952
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	44 698	42 952
Total	44 698	42 952

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : FONDS DE DOTATION SEED

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 58 601 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation SEED a pour objet de contribuer à l'allègement des souffrances des populations les plus pauvres du monde, en participant à leur développement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement et du sport en tout lieu géographique où le besoin s'en ferait sentir.

A cet effet, le fonds de dotation SEED apportera son soutien à des projets présentés par des associations et organismes humanitaires agissant sur le terrain.

Afin de permettre la réalisation de son objet, le fonds de dotation SEED mettra en oeuvre tous les moyens qu'il jugera appropriés et en particulier :

* Pour la santé :

- le soutien direct notamment via des programmes de distribution de médicaments ou le financement d'opérations chirurgicales ;
- le soutien à des projets de construction d'hôpitaux et dispensaires ;
- les actions d'information et d'éducation dans le domaine sanitaire ;

* Pour l'environnement :

- les actions de sensibilisation et d'éducation au tri des déchets, à la préservation des ressources ;
- le soutien à des programmes visant la protection des écosystèmes, le développement de l'agriculture raisonnée, etc. ;

* Pour le sport :

- le soutien à des programmes visant la démocratisation de l'accès à la pratique sportive ;
- le soutien à des projets de construction d'infrastructures sportives ;

* et enfin :

- toutes actions de coopération avec toutes associations, fondations, fonds de dotation et d'une façon plus générale, toutes organisations humanitaires dans les actions relevant de l'objet du fonds ;
- la gestion et la capitalisation de biens immobiliers ou dons au service des projets définis ci-dessus.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

Notes complémentaires

FONDS DEDIES :

Les fonds dédiés, sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs à des actions qui n'ont pas encore été utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par le fonds de dotation.

Le tableau, ci-après, synthétise l'évolution des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issus de :	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	à la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Total	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes							
Total	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public							
PALESTINE		3 264				3 264	
STOP HIVER		7 096				7 096	
Total	0	10 360	0	0	0	10 360	0
TOTAL	0	10 360	0	0	0	10 360	0

DONS :

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons (par chèque, virement) datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de l'exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

La contribution volontaire en nature est composée de 1 940 heures.

Cette contribution est évaluée en fonction de temps passé et des personnes impliquées dans ces missions.

Ainsi chaque heure est évaluée à deux SMIC horaires, soit au total 44 698 € réparti respectivement :

- Mission sociale : 29 019 €
- Collecte : 11 658 €
- Fonctionnement : 4 020 €

Notes complémentaires

ASSUJETISSEMENT AUX IMPOTS COMMERCIAUX :

Les activités réalisées par le fonds de dotation SEED, ne présentent pas un caractère lucratif. Il en résulte que le fonds de dotation SEED n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le montant comptabilisé des honoraires du commissaire aux comptes au titre de la mission légale de contrôle des comptes annuels s'élève à 3 000 €.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 901 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	901	901	
Charges constatées d'avance			
Total	901	901	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	65 750			35 471	30 280
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	65 750			35 471	30 280

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 960 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 960	17 960		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	17 960	17 960		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	13 560
Total	13 560

Notes sur le Compte d'Emploi de Ressources (CER)

1) CADRE JURIDIQUE :

Le Fonds de dotation SEED faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1991 et conformément aux dispositions comptables du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, les comptes annuels de l'exercice comprennent le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER).

Le CER est destiné à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre et à permettre un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation à l'objectif de la collecte annoncé préalablement.

2) REGLES DE PRESENTATION DES RESSOURCES COLLECTEES PAR ORIGINE ET DE LEURS EMPLOIS PAR DESTINATION :

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public se compose de trois tableaux :

2.1) Tableau 1 : Ressources par origine et Emplois par destination

2.1.1) Les ressources par origine :

- Ressources liées à la générosité du public :

Les ressources du Fonds de dotation SEED sont toutes issues de la générosité du public.

✓ Les cotisations sans contrepartie : Néant

✓ Les dons, legs et mécénats

Pour le Fonds de dotation SEED, les dons et les mécénats sont collectés directement auprès de personnes physiques ou de personnes morales.

✓ Les autres ressources liées à la générosité du public : Néant

- Reprises sur provisions et dépréciations : Néant

- Utilisation des fonds dédiés antérieurs : Néant

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées en fin d'exercice 2022 qui a été reporté.

2.1.2) Les emplois par destination :

Les emplois du CER se composent de trois rubriques principales : Les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement.

- Missions sociales

Le Fonds de dotation SEED exerce directement ses missions sociales conformément à son objet décrit dans les informations générales.

Notes sur le Compte d'Emploi de Ressources (CER)

- Frais de recherche de fonds

Dans le compte de résultat du Fonds de dotation SEED, les dépenses de recherche de fonds correspondent aux :

- frais de développement et de recherche de ressources,
- frais d'information et de communication.

- Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges directes liées au fonctionnement.

- Dotations aux provisions et dépréciations : Néant

- Reports en fonds dédiés de l'exercice :

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées en fin d'exercice 2023 qui est reporté.

2.2) Tableau 2 : Ressources reportées liées à la générosité du public, hors fonds dédiés

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations et des subventions d'investissement.

L'excédents ou l'insuffisance de la générosité du public comprend le résultat de l'exercice, les apports directs au fonds statuaire en vertu des conventions de donation et les fonds affectés aux apports avec droit de reprise en vertu des conventions de donation.

2.3) Tableau 3 : Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat.

COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	50 750	73 473
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-35 470	-22 722
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	15 280	50 750

Pour mémoire, rappel aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEBES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEBES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	58 000
(-) Utilisation		58 000
(+) Report	10 360	
FONDS DEBES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 360	0

Notes sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

1) CADRE JURIDIQUE :

Le Fonds de Dotation SEED faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1991 et conformément aux dispositions comptables du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, les comptes annuels de l'exercice comprennent un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est destiné à communiquer une information sur :

- les produits par origine, en réalisant une distinction entre les produits liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas,
- les charges par origine et destination.

2) REGLES DE PRESENTATION DES RESSOURCES COLLECTEES ET DE LEURS EMPLOIS :

2.1. Produits du CROD :

- Les produits liés à la générosité publique comprennent :

Les dons, legs et mécénat (dons manuels, legs, donation et assurance-vie, mécénat) : Les ressources du Fonds de Dotation SEED sont toutes issues de la générosité du public (ressources collectées directement auprès de personnes physiques ou de personnes morales).

- Les produits non liés à la générosité publique : Néant

- Les subventions et autres concours publics : Néant

- Les reprises sur provisions et dépréciations : Néant

- Les utilisations des fonds dédiés antérieurs : Néant

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées en fin d'exercice 2022 qui a été reporté.

2.2) Les charges par origine et destination reprennent :

- Les missions sociales :

- ✓ Réalisées en France (actions réalisées par l'organisme et les versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France)
- ✓ Réalisées à l'étranger (actions réalisées par l'organisme et les versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France)

Les missions sociales du Fonds de Dotation SEED sont principalement réalisées à l'étranger.

- Les frais de recherche de fonds :

- ✓ Les frais d'appel à la générosité du public,
- ✓ Les frais de recherche d'autres ressources.

- Les frais de fonctionnement

- Les dotations aux provisions et dépréciations : Néant

- Les impôts sur bénéfice : Néant

- Les reports en fonds dédiés de l'organisme :

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées en fin d'exercice 2023 qui est reporté.

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - Produits et charges par origine et destination	31/12/2023		31/12/2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public	499 872	499 872	358 402	358 402
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	464 259	464 259	358 255	358 255
- Dons manuels	464 259	464 259	358 255	358 255
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	35 613	35 613	146	146
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs			58 800	58 800
Total	499 872	499 872	417 202	417 202
Charges par destination				
1 - Missions sociales	480 645	480 645	430 683	430 683
1.1 Réalisées en France			42 500	42 500
- Actions réalisées par l'organisme				
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			42 500	42 500
1.2 Réalisées à l'étranger	480 645	480 645	388 183	388 183
- Actions réalisées par l'organisme				
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	8 866	8 866	9 241	9 241
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôts sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	10 360	10 360		
Total	499 872	499 872	439 924	439 924
Excédent ou Déficit	0	0	-22 722	-22 722

B - Contributions volontaires en nature	31/12/2023		31/12/2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	44 698	44 698	42 952	42 952
Bénévolat	44 698	44 698	42 952	42 952
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	44 698	44 698	42 952	42 952
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	29 019	29 019	27 886	27 886
Réalisées en France			2 752	2 752
Réalisées à l'étranger	29 019	29 019	25 134	25 134
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	11 658	11 658	11 203	11 203
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	4 020	4 020	3 863	3 863
Total	44 698	44 698	42 952	42 952
Excédent ou Déficit	0	0	0	0

E.A.R.

Etat séparé des Avantages et des Ressources provenant de l'étranger (EAR)
Exercice 2023

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Algérie	2023	11
Allemagne	2023	4 590
Australie	2023	81
Belgique	2023	376
Canada	2023	371
Emirats Arabes Unis	2023	200
Espagne	2023	171 543
Etats Unis	2023	440
Géorgie	2023	100
Grande Bretagne	2023	221
Irlande	2023	150
Italie	2023	3 010
Luxembourg	2023	80
Mayotte	2023	100
Qatar	2023	7 000
République Tchèque	2023	13
Roumanie	2023	60
Sénégal	2023	50
Suisse	2023	338
Total Général		188 734